

CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 8 250 000 €
Siège social : 8 Rue du Mont Saint Michel, 35830 BETTON
490 597 663 RCS RENNES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 JUIN 2025**

EXTRAIT

L'an 2025,
Le 25 juin,
A 14 heures,

Les associés de la Société CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan, Avenue de Keranguen, 56000 VANNES, sur convocation faite le Président du Directoire adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît RIETZLER, en sa qualité de Président du Directoire de la Société.

Monsieur Benoît LUCAS, Président du Conseil de Surveillance de la Société, est désigné comme secrétaire.

La Société OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est

Madame Anne-Sophie SEITE, représentante du comité social et économique, assiste à l'Assemblée Générale.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 220 000 actions sur les 220 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[...]

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la Société OUEST CONSEILS AUDIT (représentée par Monsieur Paul GUILLOU), Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société OUEST CONSEILS AUDIT (représentée par Monsieur Dominique DENIEL), Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- décide de renouveler la Société OUEST CONSEILS AUDIT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030,
- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

Certifié conforme
Le Président du Directoire
Benoît RIETZLER

Signé par :

6ABD8F3B0F0D444...